

Fiche Individuelle de renseignements

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Etudiant : préciser année et spécialité: \_\_\_\_\_

EUR/INSTITUT/COMPOSANTE/CAMPUS : \_\_\_\_\_

Coordonnées :  Portable (obligatoire) : \_\_\_\_\_

 e-mail (obligatoire) : \_\_\_\_\_

Véhicule :  Carte Etudiant N°: \_\_\_\_\_

Marque-type : \_\_\_\_\_ Immatriculation : \_\_\_\_\_

Marque-type : \_\_\_\_\_ Immatriculation : \_\_\_\_\_

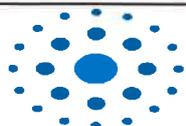
**Merci de fournir la photocopie de la ou des carte(s) d'immatriculation**

**Accès Parking Etudiant : 7/7 j DE 07H30 à 01H00 DU 01/09/2023 au 31/08/2024**

**Règlement Intérieur:**

- 1- Le parking étudiant est réservé dans le cadre de votre scolarité universitaire (cours, bibliothèque...), l'accès à titre privé est interdit. Tout manquement fera l'objet du retrait des droits d'accès au parking.
- 2- La photocopie de la carte PMR avec photo de l'étudiant doit être fournie pour les demandes d'accès aux places à mobilité réduite du parking Etudiant du Campus St Jean d'Angély.
- 3- Il est strictement interdit de prêter sa carte à tierce personne, qu'elle soit ou non détentrice d'une carte et tenter de faire entrer ou sortir à l'aide de sa carte un véhicule non autorisé. Tout manquement fera l'objet du retrait des droits d'accès au parking.
- 4- Il est strictement interdit de stationner de manière permanente, l'accès au parking du Campus doit être journalier de **07h30 à 01h00**. Tout manquement fera l'objet d'un enlèvement par la fourrière et le retrait des droits d'accès au parking.
- 5- En cas de panne ou de problème quelconque pour quitter le parking vous devez obligatoirement le signaler à la loge d'accueil du Campus : **TEL: 04 89 15 20 00** et le numéro d'astreinte **06 29 38 52 55 quand la loge est fermée**. Votre véhicule ne doit pas être immobiliser plus de 24h. Tout manquement fera l'objet d'un enlèvement par la fourrière et le retrait des droits d'accès au parking.
- 6- Les horaires sont susceptibles de changer tout au long de l'année, veuillez vous tenir informer via les réseaux étudiants et affichages sur le campus.
- 7- Vous devez respecter le code de la route dans l'enceinte du parking. Tout manquement fera l'objet du retrait des droits d'accès au parking.

**Date et Signature précédées de la mention « Lu et Approuvé »**



UNIVERSITÉ  
CÔTE D'AZUR

Pour toute information : Contacter **M. Djendir** au **06 35 48 04 28** ou [nourredine.djendir@univ-cotedazur.fr](mailto:nourredine.djendir@univ-cotedazur.fr)

La loge d'accueil du campus: **04 89 15 20 00 // LE NUMERO D'ASTREINTE: 06 29 38 52 55**